



Echo de La Méline

N° 29 Juin Juillet Août 2021



www.echenoz-la-meline.fr

Chers Mélinoises, Mélinois,

L'année 2021 est déjà bien entamée. Les températures plus clémentes et l'apparition des rayons du soleil présagent de l'arrivée prochaine d'un bel été, période propice à la détente. J'espère que la venue des beaux jours nous permettra de mieux affronter les difficultés de la vie quotidienne.



En effet, le contexte est toujours marqué par cette crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. Je ne vais pas m'attarder sur ce sujet car il est largement relayé par les médias. Toutefois, continuez d'appliquer les gestes barrières et prenez soin de vous et de tous ceux qui vous sont chers. Je tiens également à vous rappeler que les élus et les services municipaux restent mobilisés à vos côtés pour lutter contre cette pandémie. N'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin.

Cet édito est consacré aux sujets majeurs qui revêtent un caractère important pour l'avenir de notre commune. Tout d'abord, en termes de travaux structurants, les projets évoluent de façon positive et je souhaite vous en informer. Leur réalisation permettra de répondre aux besoins de la croissance démographique dynamique de notre commune :

Lotissement dénommé "les Craies": les travaux avancent et nous sommes dans l'attente des dernières finitions. La location des appartements devrait débuter à l'automne ainsi que la vente des terrains à bâtir.

Rue de Solborde : Après les travaux d'enfouissement des réseaux courant mars, la phase de pose des bordures de trottoirs a débuté début juin. La réalisation des revêtements est prévue pour mi-juillet. Merci aux riverains pour leur patience pendant cette période.

Avenue Victor Hugo et rue Charles Pique : quels travaux ? Assainissement pour ces 2 rues, réseau d'eau rue Charles Pique et revêtement sur l'ensemble depuis la place de la Planchotte jusqu'au rond-point des Onchets. La maîtrise d'œuvre sera assurée par la CAV et le département. Une partie des financements sera à la charge de la commune.

Rue des Juifs : L'aménagement des places de stationnement devrait débuter à l'automne pour se terminer sur 2022 avec modification du sens de circulation.

Futur préau de l'école du village : Pas de date précise de début des travaux, le projet est en phase de finalisation et les appels d'offres vont suivre. Les demandes de subvention sont en cours. Programmation pour fin 2021-début 2022, à synchroniser avec les vacances scolaires pour ne pas perturber le fonctionnement des écoles.

Ensuite d'autres travaux sont en phase de réflexion et nous ne manquerons pas de vous tenir informés, notamment concernant l'amélioration de l'acoustique dans les locaux du périscolaire. .../...

Dans ce bulletin, vous trouverez multiples informations concernant la vie de notre collectivité, des infos sur notre budget, quelques photos des travaux réalisés ou en cours, nos actions au quotidien, la vie des associations, des écoles, du périscolaire et notre rubrique écho citoyen. Pour des infos plus régulières, pensez à vous abonner à notre **blog** qui chaque jour vous relaie l'actualité mélinoise, vous communique les messages de la préfecture, de la police et plus encore grâce aux multiples liens qui vous permettent d'accéder à d'autres services.

Bel été à toutes et tous.

Votre maire : Serge VIEILLE

Adage : *S'informer, c'est comprendre l'avenir.* [Anthony R](#)

INFORMATIONS ÉLECTIONS

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2021



En raison de la crise sanitaire, les élections prévues en mars 2021 ont été reportées aux 20 et 27 juin 2021.

Les électeurs seront appelés à voter pour élire leurs **conseillers régionaux** et **conseillers départementaux**.

Durée du mandat :
6 ans

Déroulement des élections

Les deux scrutins auront lieu simultanément en respectant les gestes barrières.

Un sens de circulation sera mis en place afin d'éviter au maximum le croisement des électeurs.

Apporter son stylo noir
Si possible



TOUT SAVOIR SUR SA SITUATION ÉLECTORALE

Chaque citoyen peut vérifier lui-même sa situation électorale en ligne, à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

PROCURATION

Vous pouvez donner procuration à un électeur pour voter en votre nom. Comment : trois possibilités s'offrent à vous :

1. Vous rendre au commissariat de police, place du 11e Chasseurs à Vesoul, pour remplir un imprimé,
2. Compléter l'imprimé en ligne depuis le site www.service-public.fr, l'imprimer et vous rendre au commissariat de police,
3. Faire une demande de procuration en ligne sur le site www.maprocuration.gouv.fr puis vous rendre au commissariat pour valider votre identité. Vous êtes ensuite informé par mail dès que la mairie a validé votre procuration.

Votre procuration est valable pour les deux scrutins : régional et départemental

Se munir des : **nom / prénom / date de naissance / adresse** de la personne à qui vous donnez procuration.

REMISE DES CARTES ÉLECTORALES

Vendredi 7 mai a eu lieu la remise officielle des cartes d'électeurs aux nouveaux inscrits sur les listes électorales, les jeunes majeurs mélinois qui viennent d'avoir 18 ans.

Serge Vieille a salué leur présence qui démontre leur volonté de participer à la vie républicaine de notre pays. « Voter n'est pas seulement un droit, mais aussi un devoir et notamment celui de défendre les principes fondamentaux de notre République ».

Monsieur le maire a également souligné : « être pleinement citoyen, c'est aussi comme le disait le président Kennedy, ne pas uniquement se demander ce que le pays peut faire pour vous, mais aussi ce que vous pouvez faire pour votre pays ! »



ANALYSE FINANCIÈRE 2020 ET BUDGET 2021

DES INVESTISSEMENTS AU SERVICE DE LA POPULATION...

« Notre résultat 2020 : 299 228 € est le reflet d'une gestion rigoureuse. Ce résultat va nous permettre de continuer à développer nos projets d'investissement pour Échenoz. »

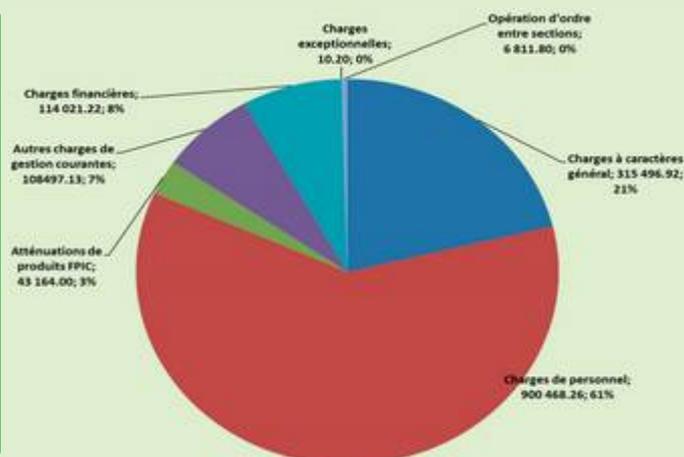
Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 sont de 1 488 469 € soit une baisse de 8.37 % par rapport à l'année 2019. Les investissements en matière d'économie d'énergie continuent à porter leurs fruits.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 787 697 € soit une baisse de 6.55 % en comparaison à 2019. Cela est dû à l'impact économique de la covid19.

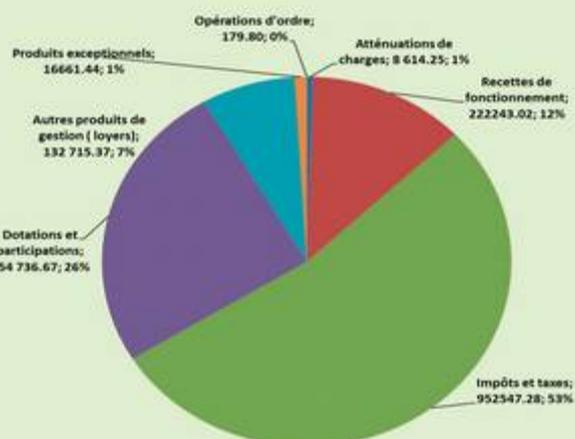
Le résultat de 299 K€, malgré une baisse des dotations et sans augmentation de la fiscalité depuis 4 ans, a procuré au total des années 2014 à 2020, un excédent de fonctionnement de 1.666 K€. Ce cumul nous a permis, après remboursement des emprunts en cours, d'autofinancer une partie des investissements déjà réalisés et de poursuivre la réalisation de ceux non prévus dans nos programmes 2014 / 2021.

Les dépenses d'investissements, d'un montant prévu de 797 733 €, ont été réalisées à hauteur de 88 %. Cette année a vu la fin des travaux d'aménagement de la place d'Armes.

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



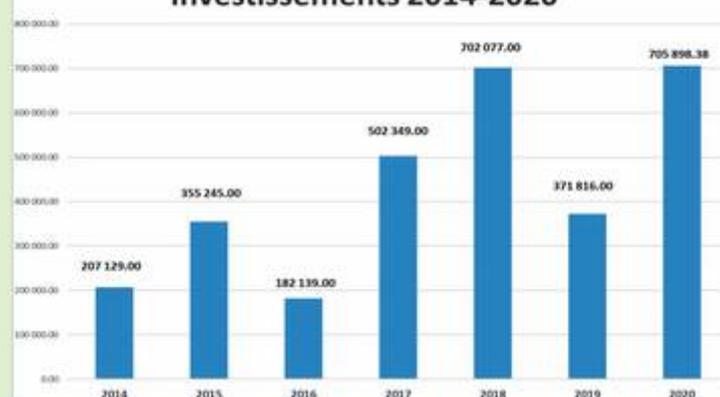
Evolution des résultats de fonctionnement



Taux d'imposition 2021

Taxe Habitation :	6.56 %
Taxe Foncier bâti :	6.89 %
Taxe Foncier non bâti :	29.40 %

Investissements 2014-2020



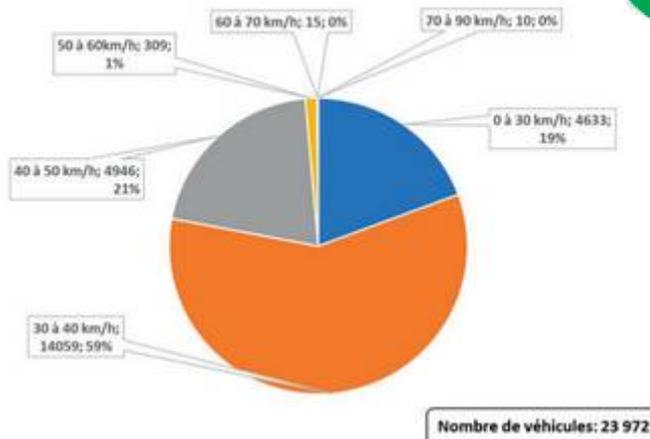
Budget prévisionnel 2021

Section investissement

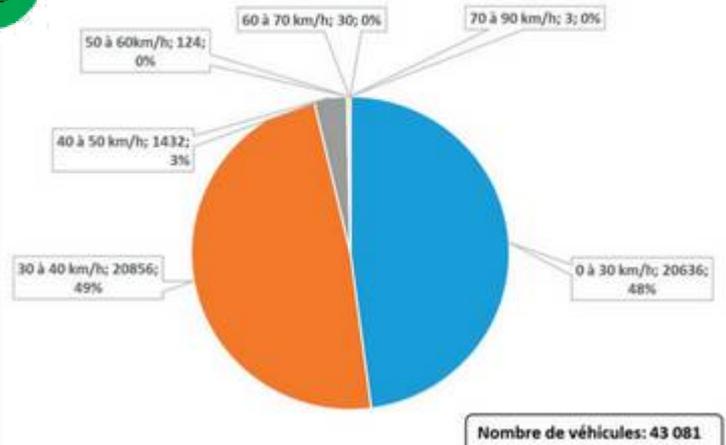
Dépenses TTC		Financement	
Projets 2021	577 358 €	Subventions	294 160 €
Dont travaux routiers	325 520 €	Autofinancement	108 198 €
Dont autres	251 838 €	Cessions actif	60 000 €
		Taxes	115 000 €
Total	577 358 €	Total	577 358 €

RADARS PÉDAGOGIQUES : ANALYSE SUR 5 MOIS

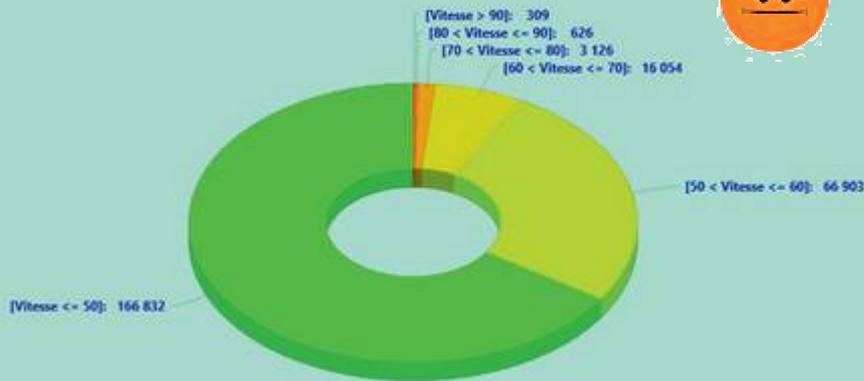
RADAR SOLBORDE SAUSSENET



RADAR GRANDE RUE



RADAR RUE VICTOR HUGO

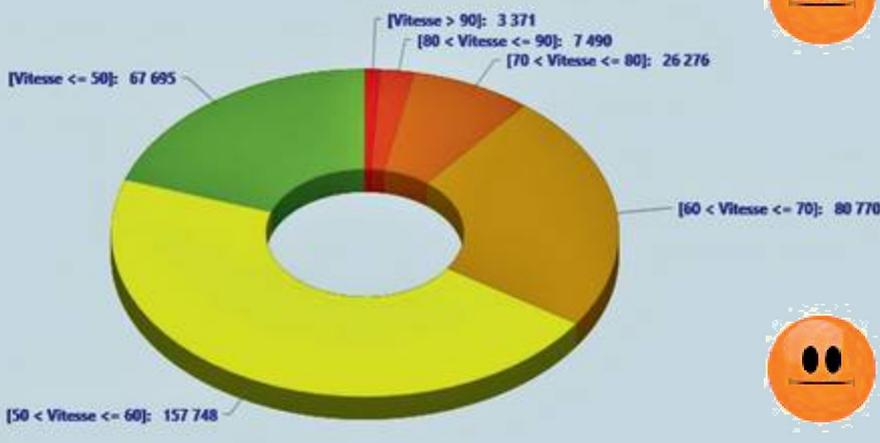


DANS QUEL MONDE VIVONS NOUS ?

Certains consacrent du temps, s'activent à nettoyer, à fleurir, à désherber, à rendre notre monde plus beau. Pendant ce temps, d'autres sans scrupules continuent à salir, à jeter leurs déchets, leurs ordures n'importe où, n'importe comment. Ils ont la force de vider des canettes de bière puis, trop fatigués certainement, ils n'ont pas la capacité de les déposer à l'intérieur des containers à verre. Honte à eux.



RADAR AVENUE PASTEUR



Rebeschini François
Taille de Pierre
 2 Imp Combe au Trésorier
 70000 Andelarrot
www.rebeschini-tailleur-pierre.fr
Tél : 03.84.76.01.13

hyper RESEAU **plein ciel**
 zone Technologia **VESOUL**

L'ÉCOCITOYEN MÉLINOIS

Nous pouvons tous être écoresponsables donc des écocitoyens.

Nous pouvons réduire nos émissions sonores pour préserver notre cadre verdoyant et calme naturel.

Les bruits répétitifs sont néfastes à la santé, on n'y pense pas toujours, pourtant les réduire c'est facile...

Si vous organisez une fête à la maison. Pensez à prévenir les voisins, à partir d'une certaine heure, baissez le volume de la musique et parlez moins fort.

La bienveillance dans la prévention et la veille sonore profitent à tous... Un chien qui aboie rend service à ses maîtres mais pas aux voisins du quartier, tout comme les alarmes de piscine sonores en l'absence de contrôle des propriétaires... Les engins motorisés sont limités par la loi en émissions sonores, il vaut mieux contrôler plutôt que d'être verbalisé...

Les lieux de rencontres (stades, terrains de pétanque, place, bancs...) ne doivent pas donner lieu à des attroupements sonores et gêner les riverains surtout à la tombée de la nuit.

Au niveau de la grotte de la Baume nous avons des colonies de chauves souris, cette zone est classée Natura 2000, donc certaines restrictions y sont appliquées. **Le chemin qui passe juste au dessus de la grotte longeant la falaise est totalement interdit aux véhicules à moteur.** Il est autorisé aux randonneurs, aux cyclistes même avec assistance électrique et aussi aux cavaliers. Il est demandé, de ne pas s'écarter du chemin pour éviter de gêner les chiroptères (chauves souris) qui se reposent et qui nichent. Respecter la signalisation qui se trouve à ce niveau.

Tous ces bons gestes permettront de limiter les conflits de voisinage et aussi l'impact de la vie humaine sur notre planète. Notre commune est le poumon vert de l'agglomération, respectons le...

L'écologie est un cercle vertueux, on change ses habitudes puis on fait en sorte que les autres changent les leurs... et on verra un lendemain responsabilisé éclore.

Notre planète et nous-mêmes récolteront tous ces bienfaits.



BERNADETTE BOREY NOUS A QUITTÉS



Elle a été membre du Centre Communal d'Action Sociale de la commune durant de nombreuses années.

Très active, Bernadette est à l'origine de la création du FAL en 1978. Présidente de 1984 à 1991, vice-présidente, secrétaire, elle est à l'initiative de nombreuses activités et manifestations qui ont animé notre commune : fête du miel, rallyes, semaines rando...

Merci Bernadette



LE BRUIT

Toutes les nuisances sonores (y compris feux d'artifices, pétards...) sont répréhensibles quelle que soit l'heure ; **elles deviennent un délit de tapage nocturne de 22 h à 07 h.**

Tous travaux de bricolage ou de jardinage sont autorisés ainsi :

lundi à samedi :

de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30

dimanches et jours fériés :

de 10 h à 12 h uniquement.

De plus, les activités professionnelles bruyantes doivent cesser de 20 h à 7 h ainsi que les dimanches et jours fériés.

Cependant, une dérogation permanente est accordée pour le 14 juillet, le nouvel an, la fête de la musique et pour la fête de la commune.



LES
NUISANCES

SONORES.....



L'ondobiologie®
Une autre façon de vous soigner
en complément des traitements médicaux
Sylvette Lucot-Durand
Praticienne certifiée en Ondobiologie
23, rue de la Fontenotte - 70000 ÉCHENOZ-LA-MÉLINE
Tél. 06 77 92 06 02
s.lucot@orange.fr - www.syndicat-ondobiologues.com

CONCOURS MAISONS FLEURIES



La commune est inscrite au Concours Départemental des Maisons, Villes et Villages Fleuris pour la campagne 2021.

En tant que particulier, vous pouvez présenter votre maison au concours, en vous inscrivant (gratuitement) auprès du secrétariat de mairie.

PARTENARIAT IME

Dans une volonté d'aider les jeunes à s'intégrer dans la vie active, la commune confie à la Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle espaces verts de l'Institut Médico Educatif de Vesoul, pour la 3e année consécutive, l'entretien des espaces verts de certains quartiers de la commune. En 2021, ils ont souhaité créer un jardin potager...

CARTE AVANTAGE JEUNE

La carte « avantage jeunes » peut être réservée dès à présent auprès du secrétariat de mairie, à un prix réduit : 6 € au lieu de 8 €

Une cérémonie officielle de remise des cartes aura lieu **mercredi 8 septembre 2021 à 18 h 30 à la mairie.**

ÉCOLES

Malgré toutes les contraintes liées au COVID, les écoles d'Echenoz-la-Méline avancent et font progresser les enfants dans tous les domaines d'apprentissage avec le soutien précieux du Diabolo Méloinois qui a été même pendant les 3 semaines de la phase appelée 2S2C en première ligne.

Vos remerciements ont été chaleureusement accueillis par toute l'équipe du périscolaire.

18 élèves de Pont et 24 élèves de Longeville vont quitter ce cocon bienveillant pour grandir encore... Une première prévision donne 16 nouveaux enfants à la maternelle Village et 10 à la maternelle de Pont.

L'effectif se maintient : maternelle Pont nous attendons 36 élèves, maternelle Village 47 élèves, primaire Pont 70 élèves, Longeville 94 élèves soit un total pour l'ensemble des écoles de 247 élèves.

Maître Thierry qui a atteint l'âge de la retraite nous quittera en cette fin d'année scolaire.

Enfin, les 4 conseils d'écoles ont voté à l'unanimité le prolongement de la semaine de 4 jours.

Voilà le bilan de l'année écoulée. La municipalité souhaite à tous les élèves de bonnes vacances d'été...

STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

Suite à la surpopulation de chats errants sur notre commune, une convention ayant été signée avec l'association **30 Millions d'Amis**, la campagne de stérilisation a eu lieu du 24 mars au 15 mai.

25 chats ont été piégés dans différents quartiers de notre commune et stérilisés par le cabinet vétérinaire "Le Chat Perché" de Noidans-les-Vesoul. Un grand merci aux bénévoles Laurence, Éloïse, Sylvette, Annie, Rachel et Evelyne pour leur implication dans cette action.

RAPPEL : l'identification chez un vétérinaire est obligatoire pour les chats de plus de 7 mois. La stérilisation des chats permet de lutter contre la prolifération, pensez-y ! **Nourrir un chat errant revient à dire qu'il nous appartient.**



TRAVAUX MUNICIPAUX



Un logement 124 Grande rue (rendu dégradé par une locataire) a fait l'objet d'une réhabilitation complète.

Ces travaux conséquents ont été effectués par le personnel des services techniques de la commune ainsi que par une entreprise pour les huisseries.

Ce logement de type F4 **entièrement rénové** est maintenant disponible à la location. Loyer 650 € par mois.

Cuisine équipée d'un four, d'une hotte et d'une plaque de cuisson.

Salle de bains équipée d'une douche à l'italienne.

JARDIN DU SOUVENIR : RAPPEL

La réglementation prévoit qu'il n'est pas possible de déposer ni fleurs, ni plaques, ni vases dans la jardin du souvenir car c'est une sépulture collective à perpétuité.



Réfection de la façade de la salle de motricité à l'école de Pont par les services techniques.



cab
compta

Isabelle Vauthier-Marché
Société d'Expertise comptable
inscrite au tableau de l'Ordre de Bourgogne - Franche-Comté

4 bis avenue Pasteur
70000 Echenoz-la-Méline
☎ 03 84 75 30 82
www.cabcompta.com

MARCHÉ

La commission « animations » travaille à la mise en place, prochainement, d'un marché Place d'Armes, tous les mardis soirs.



REPRO SYSTEM
imprimerie IMPRIM'VERT

70000 VESOUL - 03 84 75 89 83
Votre imprimerie audacieuse, pertinente et créative ...

INFORMATION DROIT DU CITOYEN

Le défenseur des droits est une institution de l'État pleinement indépendante, créée en 2011.

Le défenseur des droits s'est vu confier deux missions :

- veiller au respect des droits et des libertés
- promouvoir l'égalité et l'accès au droit

Toute personne physique (un individu) ou morale (une association, une société...) peut le saisir directement et gratuitement.



5 domaines de compétences

Défense et promotion de l'intérêt supérieur de l'enfant

Respect de la déontologie des forces de l'ordre

Lutte contre les discriminations et pour l'égalité

Défense des droits des usagers des services publics

Orientation et protection des lanceurs d'alerte

Défenseur des droits :

Bernard REIGNIER

bernard.reignier@defenseurdesdroits

Préfecture de la Haute-Saône

Tél : 03.84.77.71.49

mercredi de 9 h à 12 h

RAPPEL : ce qui relève du champ privé est de la compétence du **conciliateur de justice**

LA PROPRIÉTÉ DES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES DÉCOUVERTS PAR DÉTECTION ÉLECTROMAGNÉTIQUE

Si les vestiges archéologiques mobiliers (objets) sont découverts lors de conditions correspondantes aux conditions de l'article L542-1, la loi assimile ces conditions à une opération archéologique programmée. En conséquence, ce sont les articles -article 552 du Code civil et article L541-1 du Code du Patrimoine- qui sont appliqués.

Si les vestiges archéologiques mobiliers sont découverts au moyen de **détecteurs de métaux** avec la seule autorisation du propriétaire, il y a transgression des articles L531-1 et L542-1 du Code du Patrimoine. L'utilisateur du détecteur de métaux comme le propriétaire sont susceptibles de poursuites judiciaires. La fouille archéologique non autorisée est punie d'une amende de 7 500 euros, comme mentionné dans l'article L544-1 du Code du Patrimoine.

Si les vestiges archéologiques mobiliers sont découverts au moyen de détecteurs de métaux sans autorisation de l'État ni celle du propriétaire du fonds, ou juste avec l'autorisation du propriétaire, l'utilisateur du détecteur de métaux est susceptible d'être poursuivi pour vol au titre de l'article 311-4-2 du Code pénal et le propriétaire pour complicité.

Les objets archéologiques prélevés sur un terrain par l'utilisateur de détecteur de métaux étant par nature une partie d'un site archéologique, l'article R.645-13 du Code pénal s'applique (3 000 euros d'amende).

Si les objets archéologiques, tout comme les vestiges immobiliers, sont détruits, dégradés ou détériorés, le fouilleur non autorisé s'expose à l'application de l'article 322-3-1 du Code pénal, soit 7 ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende.

Ne pas déclarer une découverte d'objet archéologique et ne pas la conserver dans les conditions adéquates est une infraction à l'article L544-2 du Code du Patrimoine.

L'article L544-4 prévoit que vendre ou acheter un objet archéologique découvert ou dissimulé en violation des dispositions du Code du Patrimoine est puni de deux ans de prison et 4 500 euros d'amende, en plus de l'article 321-1 du Code pénal concernant le recel.

ACCUEIL DE LOISIRS : DIABOLO MÉLINOIS



Mercredi

L'association France Nature Environnement a proposé le 5 mai et le 9 juin 2021, deux animations au jardin pédagogique pour les enfants du diabolo.

Les enfants ont planté divers légumes, arrosé le jardin et fabriqué

de fleurs, une enveloppe pour y mettre des aromates...

Quel bonheur de passer ces moments au grand air !



Ateliers du soir

Pour le cycle de mai-juin, le club de hand de Noidans-lès-Vesoul propose un atelier tous les mardis de 16 h 30 à 17 h 30 à Longeville. 20 enfants sont inscrits pour cet atelier.

L'équipe d'animation a privilégié des ateliers en extérieur après les restrictions que nous avons eu tout au long de l'année. Baby hand, course d'orientation, grands jeux, trollball...

Pour les adeptes des activités manuelles, il y a également perles, fimo et maquette...



Été L'accueil de loisirs débutera le **mercredi 07 juillet jusqu'au vendredi 06 août 2021.**

Les inscriptions sont terminées.

MICRO CRÈCHE LES MÉLINOUS

Cette année, la municipalité nous a fait une chouette proposition : décorer des oeufs de Pâques, et les échanger contre un lapin en chocolat ! Génial : c'est tout ce qu'on aime ! Bricoler, peindre, se balader, et grignoter des gourmandises !

Si le lapin de Pâques nous a bien gâté, la cigogne a, quant à elle, apporté une jolie surprise à notre animatrice Nadège ! Un bébé est prévu pour octobre !



Rentrée 2021

La micro crèche peut encore accueillir en journée complète :

- 2 enfants le lundi
- 3 enfants le mercredi



APPEL À CANDIDATURE



L'école de Pont recrute deux services civiques pour la rentrée de septembre 2021, l'un en maternelle, l'autre en élémentaire.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires vous pouvez contacter les directrices d'école :

Pour la maternelle :

Madame Schohn au 03.84.75.69.91

Pour l'élémentaire :

Madame Olivier au 03.84.75.25.78

TRANSPORTS SCOLAIRES

Jusqu'à présent, votre/vos enfant(s) utilise(nt) le transport scolaire organisé par la Région Bourgogne -Franche-Comté.

À compter de la rentrée scolaire 2021-2022, la Communauté d'Agglomération de Vesoul exercera la compétence transport scolaire sur son territoire.

Les circuits actuels seront conservés à l'identique et vous continuerez à bénéficier de la gratuité pour ce service.

Pour obtenir la carte de transports, il vous suffit de vous connecter et de **vous inscrire sur le site vesoul.fr**, et ce à compter du 7 juin prochain.



Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante: pole.jeunesse@vesoul.fr

INSCRIPTIONS À LA MATERNELLE DE PONT

Judi 27 et vendredi 28 mai 2021
de 16 h 30 à 18 h 00

Se munir :

- du certificat de pré inscription délivré en mairie
- des photocopies des vaccinations
- du livret de famille

Enfants
nés en
2018



AMAP Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne



Comme beaucoup d'entre nous, vous êtes de plus en plus attentifs à ce que contient votre assiette ? Vous aimez savoir d'où provient ce que vous consommez, être sûr de la qualité des produits ? Déjà consommateurs ou envie de vous tourner vers les produits bio ? Vous avez envie de soutenir les agriculteurs locaux, et souhaitez favoriser les circuits courts : rejoignez l'AMAP ile Verte. L'AMAP est une association qui met en lien direct producteurs locaux bio et consommateurs soucieux du goût de ce qu'ils consomment et du respect de l'environnement.

Concrètement, en souscrivant votre abonnement annuel à l'AMAP, vous bénéficiez de **46** distributions de paniers de légumes bio (d'une valeur moyenne de **15 €**) par semaine, variés, de saison et ultra frais, produits localement par nos 2 maraichères Elodie et Augustine avec qui vous pourrez échanger directement les mardis soirs au cours des distributions, de 18 h à 19 h Place d'Armes à Echenoz-la-Meline. D'autres produits sont proposés sous la forme de contrats / abonnements, de "cagnottes", ou de commandes ponctuelles : pain bio du Fournil de la Modestine, bières de la brasserie Redoutey, pâtisseries bio des Délices Buissonniers, pommes, agrumes, asperges, etc.

Envie d'en savoir plus ? N'hésitez pas à nous contacter : amapileverte@gmail.com / 06 32 55 27 43 à visiter notre page facebook : <https://www.facebook.com/amapvesoul>

Vous y trouverez des photos des précédents paniers et chaque semaine des idées recettes pour utiliser vos légumes. Tentés ? Venez tester ! **2 paniers d'essai** sont possibles avant souscription ou venez nous voir lors d'une distribution...

FOYER D'ANIMATION ET DE LOISIRS

Bernadette Borey vient de nous quitter, elle était à l'origine de la création du FAL en 1978. Merci à elle pour son dévouement et son investissement tout au long de ces années.

Le FAL a vécu une saison particulière du fait de la pandémie. Les activités qui avaient repris en septembre ont été stoppées dans leur élan et les adhérents se sont trouvés au repos forcé !

Depuis, la déclinaison des mesures sanitaires a permis de reprendre, avec le respect des gestes barrières, les séances de sophrologie début mars et l'atelier créatif début mai avec des groupes successifs de 6 personnes.

À compter du 19 mai, ces activités se poursuivent en élargissant le nombre de personnes selon les jauges fixées et dans le respect des règles sanitaires.

La rando des vendredis reprendra à compter du 11 juin en respectant, là aussi, les protocoles en vigueur.

La bibliothèque reste à disposition du public le mercredi de 15 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 10 h à 12 h jusqu'au 03 juillet et ceci bien sûr en respectant les gestes barrières. Une permanence sera assurée le samedi 31 juillet.

Toutes les autres activités restent suspendues jusqu'aux vacances d'été.

Le bureau, après cette saison blanche, a travaillé sur les modalités de reprise à la rentrée, et élaboré un programme pour relancer des manifestations.



LÉGÈRE MÉLINOISE

Les jeunes gymnastes sont heureuses de retrouver le gymnase après de longs mois, pour y faire des portés en vue d'une compétition régionale qui se déroulera les 19 et 20 juin 2021.



MUSIQUE PLAISIR

Inscriptions à l'école de Musique :

mercredi 08 septembre 2021 de 17 h à 19 h

pour la batterie, l'éveil musical, la flûte, le piano, le violon, la guitare et le solfège.

Les cours reprendront à partir du lundi 13 septembre 2021.

Possibilité de s'inscrire en cours d'année à l'école de musique ou auprès des professeurs

Contact : tél. 03.84.96.04.98



Arnaud Begeot

Boucher – Charcutier – Traiteur

47 Grande rue

70000 Échenoz-la-Méline

Spécialités rillettes comtoises

Tél : 03 84 75 14 11 Fax : 03 84 75 00 27



Réparations toutes marques

Clim - Pneus - Pare-Brise

03 84 75 79 40

114, Grande rue - 70000 Échenoz-la-Méline

garagemarchiori@gmail.com

NOTRE DAME DE SOLBORDE

L'association constate la permanence des incivilités : Depuis à peine un an, un nouveau pot a été installé sur le parking. En voulant l'arracher, il a été abîmé à la base et les plantes ont été retournées.

Tous les déchets sont mélangés dans les différentes poubelles, obligeant notre bénévole à refaire le tri. « *Les canettes ne doivent pas être laissées sur place, mais mises dans la poubelle jaune, ce qui éviterait un ramassage avant la tonte du parking. Pas de masques dans la poubelle jaune.* »

Pour adhérer à notre association : contact
Olivier POINSOT notredamedesolborde@free.fr
Tél : 03.84.96.04.98

Les manifestations à la chapelle de Solborde reprendront cet été. Sous réserve des conditions sanitaires de la COVID 19, les dates sont susceptibles d'être modifiées et seront confirmées ultérieurement.

PROGRAMME

Messes à la chapelle en juillet – août
Procession 358^{ème} anniversaire de Notre Dame de Solborde

Neuvaine du 6 août au 14 août à 17 h 30

Messe et Procession aux flambeaux : 15 août

Journée du Patrimoine en septembre

Nous vous rappelons que la barrière est ouverte le 2^{ème} dimanche de chaque mois (toute l'année), pour les personnes à mobilité réduite.



**JUSSIEU
secours
VESOUL**
03 84 75 13 17
www.jussieu-secours-vesoul.com

De nombreuses remises pour les mélois !

<p>Activ'Com le textile, l'adhésif & l'objet publicitaire</p>	<p>Espace nergie Location de salle & formation Un seul espace, une seule adresse ! 148 avenue Pasteur Echenoz-la-méline 03 84 68 67 46</p>	<p>eurydice L'informatique pour tous !</p>
--	---	---

ÉTAT

Naissances

Zaynab SADOK le 5 mars
Nohlan LAFONT le 13 mars
Ilona DINH-HUV le 22 mars
Amy LOISEAUX le 27 mars
Lysie MORITZ le 28 mars
Albane DAL ZOTTO le 5 avril
Kaïs MOSCONE le 6 avril



CIVIL

Mariages

Marion JEANNENEZ et Guillaume DUSSAUCY
le 10 avril 2021
Elodie PELOUTIER et Romaric VAUGE le
24 avril 2021

Décès

Georgette HOYET veuve GIRARDOT le 8 mars
Gérard CHEVALLEY le 8 mars
Pierre MASSON le 11 mars
Jean-Pierre HENRION le 13 mars
Paul MARSOT le 13 mars
André BOURDÉRON le 9 avril
Louis JARRAND le 29 avril

AGENDA

- ◆ 14/06 Ramassage des déchets verts
- ◆ 28/06 Ramassage des déchets verts
- ◆ 06/07 Ramassage des encombrants
- ◆ 12/07 Ramassage des déchets verts
- ◆ 14/07 Cérémonie au monument aux morts (présence du public à confirmer)
- ◆ 03/08 Ramassage des encombrants
- ◆ 09/08 Ramassage des déchets verts
- ◆ 23/08 Ramassage des encombrants
- ◆ 13/09 Ramassage des déchets verts
- ◆ 07/09 Ramassage des encombrants

Directeur de publication : Serge Vieille. Coordination rédaction : Serge Vieille, Anne Rebeschini. Ont contribué à la rédaction de ce numéro : Serge Vieille, Jean Michel Adrey, Karine Biot-Goguey, Anne Greget, Maryse Payen, Gilles Cholley, Evelyne Vernier, Mario Jérónimo Myriam Heureaux, Carole Weingand, Anne Rebeschini, les présidents des associations méloises.

Tirage en 1 700 exemplaires.

Parution trimestrielle. Prochaine parution : septembre 2021

Imprimeur : Imprimerie Reprosystem Dépôt légal : 06-2014